

Voie pro : rénovation ou abaissement ?

La question est légitime tant les différents ministres de l'Éducation nationale qui se sont succédé ont tous déclaré la main sur le cœur vouloir **améliorer la voie professionnelle** et lui donner enfin toute sa **dignité**.

Toutefois, le rapport sur la rénovation professionnelle concocté par un chef étoilé et une députée majoritaire n'a de «*rénovation*» que le nom. Il semble bien, en effet, qu'**aucune** des mesures attendues pour une **amélioration** de réussite des élèves et une **meilleure insertion** professionnelle n'ait été envisagée. Quant aux professeurs...

Comme le dénonçait récemment une intersyndicale, à laquelle participe le SNCL-FAEN, dans un courrier adressé au ministre (à consulter sur le site internet du SNCL-FAEN (www.sncl.fr), la **diminution des horaires élèves** pour les disciplines générales est un choix **irréaliste** au regard des enjeux de société actuels.

Le SNCL-FAEN continue d'affirmer que les élèves de l'enseignement professionnel, comme les autres, n'ont pas besoin de «*moins*» mais de «*plus*» d'école, d'être formés à une **culture commune** qui favorise l'insertion professionnelle, facilite la **poursuite d'études** et la **formation continue** tout au long de la vie indispensable à l'évolution de toute profession.

Les **grilles horaires** seront donc **allégées** dans les classes de CAP et de **bac pro**. Il ne reste qu'une **grille** (sur les 2 ou 3 existantes). On intègre de la co-intervention avec le français et les maths. Le nombre d'heures élèves est diminué d'environ **4 heures hebdomadaires** sur les 3 niveaux de bac pro pour arriver à **30 heures** et libérer des marges.

Au niveau **CAP**, le dispositif est le même ; s'y ajoute un projet appelé «*chef-d'œuvre*» (la magie des mots... !). Les heures élèves sont diminuées de **3 heures** la première année, de **1,5 heure** la deuxième année.

Les autres mesures concernent la réduction du nombre de **spécialités** en les regroupant au sein de «*familles de métiers*». La nouvelle seconde générale «par familles de métiers» **retarderait d'un**

an la professionnalisation et repousserait à l'entrée de la classe de première le choix de la **spécialité** et de la **modalité** (LP ou apprentissage).

Le SNCL-FAEN ne s'est jamais positionné contre l'apprentissage **par principe** mais estime que les élèves sous statut scolaire en établissement professionnel bénéficient d'un environnement **plus favorable** à une meilleure poursuite d'études.

Rappelons que près de **25% des apprentis** abandonnent avant la fin de leur contrat. Ces jeunes âgés le plus souvent de 16 ans ne sont pas faciles à **gérer** par des chefs d'entreprises qui ne souhaitent pas forcément s'improviser **tuteurs**. Les jeunes eux-mêmes ont parfois du mal à **s'insérer** dans le monde du travail avec ses **contraintes** alors qu'ils manquent de la **maturité** nécessaire.

A cet égard, le SNCL-FAEN s'alarme et dénonce **deux conséquences** particulièrement néfastes de cette réforme: alors que le **bac gestion-administration** (GA) regroupe près de **20%** de tous les élèves de l'enseignement professionnel, il est prévu de **réduire de 50%** en 5 ans le flux d'élèves dans cette filière. Cela entraînera de **fortes suppressions de postes** et des mesures de **reconversion** pour des PLP dont nous revendiquons qu'ils soient **mieux traités** que leurs collègues de **STI** dans la même situation en 2014.

Le SNCL-FAEN rappelle que parce qu'aucune réforme, dans l'enseignement professionnel comme ailleurs, ne peut se faire sans un **minimum d'assentiment** et de **conviction** des équipes éducatives en place, celles-ci, devront être **accompagnées** pour la mise en œuvre des nouveaux dispositifs (notamment les heures de concertation nécessaires qui devront être **incluses dans l'horaire** de service ou **compensées** financièrement). De plus, cette réforme ne saurait se traduire par une **perte de moyens** en postes par des économies budgétaires.

Enfin, le SNCL-FAEN sera particulièrement vigilant aux attaques contre le **statut des PLP** que pourrait représenter la remise en cause des **maxima hebdomadaires** de 18 heures ou l'**annualisation** du temps de travail.

Ce que veut la Cour

La Cour des comptes qui reconnaît du bout des lèvres une **légère** amélioration de la situation économique du pays, n'en continue pas moins de **faire la chasse** aux dépenses publiques pour en demander la **très forte réduction**.

Cette demande qui est en passe de devenir une mauvaise blague ne se préoccupe que de **résultats comptables** au détriment de ce qui fait le quotidien des administrations et de leurs personnels dans leurs conditions de travail **fortement dégradées**.

En effet, quand la Cour des comptes alerte les gouvernements sur l'augmentation de la dépense publique lorsque ceux-ci décident de **créer des postes** d'enseignants, sa seule préoccupation n'est que **financière**. Peu lui importe que cela permette de **dédoubler** des classes, d'**améliorer** les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants.

De même, lorsqu'elle préconise d'introduire la **bivalence** dans la formation des professeurs parce que cela permettrait de réaliser

d'importantes **économies budgétaires** (et ainsi maintenir le déficit public en deçà des 3%), son souci n'est **pas pédagogique**.

Ou encore, lorsqu'elle prône l'**annualisation** du temps de service des enseignants au nom d'une «*rationalisation*» qui reste à prouver, ne rentre en ligne de compte que la **rentabilisation** forcenée et aveugle d'un système économique à bout de souffle.

Ce faisant, elle continue d'entonner la même chanson qui tourne à la rengaine de **suppressions de postes** prétendument indispensables pour parvenir aux **50 000 emplois** qu'il est prévu de supprimer dans la fonction publique de l'Etat **entre 2018 et 2022**.

Le ministère de l'**Éducation nationale** sera, à n'en pas douter, touché, accentuant sa lente **dégradation** vers une école à deux vitesses, un service public, **dévalorisé et impuissant**, pour la masse des élèves et un enseignement privé, payant, pour les enfants de milieux favorisés.

Le SNCL-FAEN se mobilisera pour que cela n'advienne pas.